Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le 10/07/2025
ID : 089-218904530-20250703-DELIB202539-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation :
13 mai 2025

Date d'affichage :
13 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Séance du 03 Juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 03 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Gérard NIMSGERN (pouvoir à Jean-Pierre SINDONINO), Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE DEVIS POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE CV3– *Délibération n° 2025-39*

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Dans la continuité de la remise en état de la voirie communale, une réfection de la voirie CV3 allant du CV6 à la RD 22 va être programmés.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 85 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE le projet de Réfection de la voirie CV3 (du CV6 à la RD 22) pour un montant de 85 000.00 € HT.

DE SIGNER le devis n° D24046a de l'entreprise ETPB

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

MAIRIE DE VILLEFARGEAU (89)

Pascal BARBERET